



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau

Affaire suivie par Diane NARDIN
diane.nardin@moselle.gouv.fr
03 87 34 33 22

Metz, le 6 novembre 2017

le directeur départemental

à

SARL TERRALIA AMENAGEMENT
21, Rue de Sarre
57070 METZ

Objet : Dossier de déclaration concernant le projet de lotissement de 33 parcelles « Les Jardins de Charly » - Rejet des Eaux Pluviales sur la commune de CHARLY-ORADOUR.
Accord avant le délai de 2 mois

Réf : DN/RS
N°57-2017-00237

Monsieur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

➤ **Lotissement de 33 parcelles « les Jardins de Charly »
sur la commune de CHARLY-ORADOUR (section 2 parcelle 329)**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 31 mai 2017, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de CHARLY-ORADOUR où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant et par les tiers.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Copie transmise à :

- Bureau d'Etudes SIRUS

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALÉRIE ANTOINE-POTIER

